

FORMATION INACS – FICHE PROGRAMME

« LES ÉLUS FACE AUX RISQUES PSYCHOSOCIAUX »

FORMATION EN PRESENTIEL OU DISTANCIEL

Diffusion

Version V 0.1

Durée : 2 jours (14 heures)

Tarif : 245 € HT par stagiaire et par jour (Prix Public)

Contact : secretariat@inacs.fr

❖ Public visé

- Tous les représentants du personnel ou les militants syndicaux.
- Secrétaires de fédération syndicale

❖ Prérequis

- Aucun prérequis pour participer à cette formation

❖ Objectifs opérationnels / compétences visées

- Comprendre les conséquences des risques psychosociaux pour un élu

❖ Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Appréhender des méthodes d'analyse sur les RPS,
- Apprendre à analyser la situation d'un élu, votre situation,
- Mettre en place des plans d'action.

  	FORMATION INACS – FICHE PROGRAMME « LES ÉLUS FACE AUX RISQUES PSYCHOSOCIAUX » FORMATION EN PRESENTIEL OU DISTANCIEL	
Diffusion	Version V 0.1	

❖ Durée et modalités d'organisation

- Durée totale : 2 journées, soit 14 heures
- Horaires : matin : 09h00 – 12h30 / après-midi : 13h30 – 17h00
- Type de formation : inter entreprise ou intra entreprise
- Organisation : formation en présentiel ou distanciel
- Nombre de stagiaires prévu : minimum 6 / maximum 12

❖ Lieu de réalisation de l'action de formation

- INACS – 15 Avenue Victor Hugo – 92170 VANVES
Ligne 13 – Malakoff Plateau de Vanves
Bus 58 – Arrêt Michelet
- Sur le site de l'entreprise ou dans des salles de séminaire lors de formation intra-entreprise

❖ Accessibilité & prise en compte des situations de handicap

Pour toutes nos formations, nous réalisons des études préalables à la formation pour adapter nos locaux, nos modalités pédagogiques et d'animation de la formation en fonction de la situation de handicap portée à notre connaissance. En fonction des besoins spécifiques, nous mettrons tout en œuvre avec nos partenaires spécialisés pour réaliser la prestation.

Le référent handicap est Mr Hugo Crimersmois. Pour toute demande, merci de bien vouloir le contacter par mail : hugo.crimersmois@dohconsultants.com

 	FORMATION INACS – FICHE PROGRAMME « LES ÉLUS FACE AUX RISQUES PSYCHOSOCIAUX » FORMATION EN PRESENTIEL OU DISTANCIEL	
Diffusion	Version V 0.1	

❖ Délai d'accès

La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 2 mois.

❖ Prix de la prestation :

- **245€ HT par jour et par stagiaire, soit 490€ HT pour 2 jours par stagiaire**

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur au jour de l'émission de la facture correspondante.

Les frais réels de mission de l'animateur : déplacement - repas - hôtel, seront refacturés à l'entreprise.

Les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement des stagiaires ainsi que la location de la salle seront pris en charge directement par l'entreprise.

L'INACS fournira tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre.

❖ Modalités de règlement

Le paiement sera dû à 30 jours à compter de la date de réception de la facture.

❖ Méthodes et moyens pédagogiques

- Alternance de pratique et de théorie dans le cadre de l'apprentissage sur des situations apportées par l'intervenant ou par les stagiaires.
- Mise à disposition d'un support pédagogique à l'issue de la formation.
- Cas pratique sur mesure.
- Conseils individualisés immédiatement applicables.

Institut National de l'Alimentation, des Commerces et des Services

15, avenue Victor Hugo – 92170 Vanves - secretariat@inacs.fr

Enregistré sous le n° 11752406275 auprès du Préfet de Région d'Ile de France -

N° Siret : 403828023 00032 – TVA : FR 59 403 828 023

 	FORMATION INACS – FICHE PROGRAMME « LES ÉLUS FACE AUX RISQUES PSYCHOSOCIAUX » FORMATION EN PRESENTIEL OU DISTANCIEL	
Diffusion	Version V 0.1	

❖ Programme de la formation

	Matin	Après-midi
Jour 1	9h00 – 10h30 La prévention des RPS, une méthodologie d'intervention	13h45 – 15h15 Le travail des élus, état des lieux
	11h30 – 12h15 Les élus et les RPS, vos actions	15h30 – 17h00 L'organisation du travail des élus, un caractère spécifique
Jour 2	9h00 – 10h30 Une méthode d'analyse, « situation problème »	13h45 – 15h15 L'élaboration de plans d'action
	10h45 – 12h15 La définition des RPS dans une organisation	15h30 – 17h00 Synthèse individuelle de la session Évaluation de la session

❖ Moyens d'encadrement

Pour toute demande d'information, le participant peut contacter l'organisme INACS durant les heures suivantes du lundi au vendredi de 9h00/12h30 et 13h30/17h00 :

- Nom du contact : Linda MAREGHNIA ou Sinthia THAVANESALINGAM
- Soit par téléphone : 01 86 90 43 79
- Soit par mail : secretariat@inacs.fr

Vous pouvez également envoyer votre demande en ligne en remplissant le Bulletin d'inscription sur le site internet de l'INACS : www.inacs.fr

 	FORMATION INACS – FICHE PROGRAMME « LES ÉLUS FACE AUX RISQUES PSYCHOSOCIAUX » FORMATION EN PRESENTIEL OU DISTANCIEL	
Diffusion	Version V 0.1	

Le référent pédagogique est Michel ENGUELZ. Pour toute demande vous pouvez le contacter par mail : michel.enguelz@inacs.fr

❖ Moyens pédagogiques et techniques

➤ Supports

Les participants recevront le support de la formation en format PDF envoyé par mail par l'intervenant.

➤ Matériel nécessaire pour la formation en présentiel

- Une salle dont la taille est compatible avec le plan gouvernemental de lutte contre l'épidémie de COVID-19 en vigueur au moment de la formation
- Un vidéo projecteur et la possibilité de sonorisation
- 1 paperboard
- Une connexion internet

➤ Matériel nécessaire pour la formation en distanciel

- Un ordinateur comprenant un micro, une enceinte
- Une connexion Internet

❖ Modalités de suivi et d'évaluation

- La convocation, le livret d'accueil et le questionnaire d'entrée sont envoyés à l'apprenant 15 jours avant le début de la formation.
- L'intervenant remet le règlement intérieur, signe et fait signer la feuille d'émargement au stagiaire par demi-journées.
- L'attestation de formation est remise au stagiaire à la fin de la formation.

Le livret d'accueil et le règlement intérieur sont consultables sur notre site www.inacs.fr dans la rubrique « inscription ».

FORMATION INACS – FICHE PROGRAMME

« LES ÉLUS FACE AUX RISQUES PSYCHOSOCIAUX »

FORMATION EN PRESENTIEL OU DISTANCIEL

Diffusion

Version V 0.1

➤ Évaluation formative

- Chaque séquence fait l'objet d'un échange avec les stagiaires pour déterminer les compétences (savoir, savoir-faire et savoir-être).
- Évaluation de l'intégration des connaissances par un quizz quotidien (téléphone portable nécessaire).
- Exercices pratiques sur l'arbre des causes avec présentation de cas pratique d'accident du travail.
- Présentation d'un document unique d'évaluation des risques professionnels avec exercice sur la cotation des risques.

➤ Évaluation sommative de la satisfaction du participant

- Évaluation « à chaud » de la formation par un questionnaire remis au stagiaire à la fin de la formation.
- Évaluation « à froid » de la formation par un questionnaire envoyé aux stagiaires sous 2 mois par mail.

Bon pour accord

Entreprise :

Nom du contact :

Adresse de facturation :

Signature :

Le Directeur de l'INACS

